

# Débat d'orientation budgétaire 2015

La ville de Le TEIL



# Sommaire

- I. Le contexte national
- II. Le contexte local
- III. Les choix et les orientations budgétaires de la ville de Le TEIL



Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

Par ailleurs, rappelons que les dotations d'État ou les notifications des bases fiscales ne soient pas encore connues au moment du DOB.



# I. Le contexte national



# 1/ Situation économique, déficit public et dette publique

Les contraintes qui pèsent sur les finances locales sont liées au contexte macro économique, elles se traduisent aussi par des dispositions législatives, en discussion au parlement, à travers le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2014-2019 et le projet de loi de finances (PLF) pour 2015

L'environnement macro-économique demeure en effet fortement marqué par une crise économique persistante avec un taux de croissance qui demeure fragile et une inflation désormais très faible. La situation économique mondiale demeure à la fois fragile et hétérogène et, si la reprise semble se renforcer dans les pays anglo-saxons, elle peine vraiment à se confirmer en zone euro et au Japon.

Les économies dites « avancées » ont tourné au ralenti au 2ème trimestre 2014 et les chiffres de la croissance de la zone euro se sont révélés décevants, avec notamment un recul de l'activité en Allemagne et en Italie. D'après l'INSEE (INSEE Conjoncture – Octobre 2014) l'économie française progresserait très faiblement aux 3ème et 4ème trimestres 2014, ce qui porterait la croissance sur l'année à + 0,4% en 2014, comme en 2012 et 2013.

Cet environnement économique international est évidemment influencé par de nombreuses tensions géopolitiques.

C'est dans ce contexte que la politique économique - mise en œuvre par le gouvernement Français depuis 2012 – poursuit un objectif de redressement de l'économie en s'appuyant sur deux piliers : la réduction du déficit public d'une part, les réformes nécessaires pour restaurer la compétitivité de l'économie d'autre part.

Les politiques en faveur de la croissance ont déjà donné lieu à d'importantes réformes comme le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le Pacte de responsabilité et de solidarité, la loi pour la sécurisation de l'emploi, la loi sur la consommation ou les premiers éléments de réforme de notre organisation territoriale.

Il faut aussi souligner que la France bénéficie, malgré ce contexte, de la confiance des investisseurs avec des taux de financement sur les marchés historiquement bas, et qui devraient le rester, mais aussi un écart de taux avec l'Allemagne qui retrouve des niveaux proches de ceux de 2010.

## 2 / La loi de finances 2015

Le redressement des comptes publics - entamé en 2012 pour répondre à l'urgence budgétaire - commence à porter ses fruits. Ainsi, le déficit structurel, corrigé du cycle économique, a été réduit de près de moitié sur les 18 premiers mois de la législature pour atteindre, fin 2013, 2,5 % du PIB. C'est son plus bas niveau depuis 2001.

La commission européenne peut regretter que le rythme ne soit pas plus conforme à ses attentes mais ce décalage est lié à la situation économique : la France et la zone euro sont en effet confrontées à une situation caractérisée non seulement par une croissance durablement faible mais également par un ralentissement marqué de l'inflation.

A titre d'exemple, en septembre les prix ont reculé de 0,4 % et sur les 12 derniers mois ils ont progressé de 0,3 %. Il s'agit de la plus faible hausse depuis 5 ans.

Alors même que la dépense publique croît à un rythme moins rapide qu'entre 2002 et 2012, cette situation tend à limiter fortement le dynamisme des recettes fiscales ce qui entrave la réduction du déficit public et rend encore plus difficile la réduction du poids de la dette.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, loin de remettre en cause l'assainissement des finances publiques propose une trajectoire des finances publiques fermement ancrée sur des économies en dépenses, mais aussi avec un rythme de réduction du déficit public adapté aux conditions macroéconomiques que traverse le pays et ce, afin que la réduction des déficits n'étouffe pas plus la croissance.

Prévisions PLPFP	2014	2015	2016	2017
Croissance	0,4%	1,0%	1,7%	1,9%
Déficits Publics	-4,4%	-4,3%	-3,8%	-2,8%

L'objectif est de ramener le déficit public (au sens de Maastricht) à 3% du PIB à l'horizon 2017. Cela se traduit par une politique budgétaire qui prévoit 50 milliards d'euros d'économies sur la période 2015-2017, dont 21 milliards dès 2015.

L'objectif est de ramener le déficit public (au sens de Maastricht) à 3% du PIB à l'horizon 2017. Cela se traduit par une politique budgétaire qui prévoit 50 milliards d'euros d'économies sur la période 2015-2017, dont 21 milliards dès 2015.

<b>Programme d'économies 2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2017</b>
<b>Etat et Agences</b>	7,7	19
<b>Collectivités</b>	3,7	11
<b>Protection Sociale</b>	9,6	20
dont dépenses assurances maladie	3,2	10
dont autres dépenses de protection sociale	6,4	10
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>50</b>

*Source Association des Maires de France*

La loi de finances pour 2015 a été élaboré à partir des hypothèses macroéconomiques suivantes :

Croissance : + 1%  
Inflation : + 0,9%

Elle prévoit 21 milliards d'euros d'économies sur les dépenses dont une réduction des dotations aux Collectivités Territoriales de 3,7 milliards,

Par rapport à 2014, les concours financiers aux collectivités territoriale devraient donc diminuer au total de 11 milliards d'ici 2017, avec un rythme annuel de l'ordre de 3,7 milliards d'euros :

<b>Mds €</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Transferts aux collectivités locales	56 863	53 196	49 530	45 863
Soit en écart à 2014		-3 667	-7 333	-11 000

*Source Association des Maires de France*

Par conséquent, la loi de finances pour 2015 fixe l'enveloppe de la DGF à 36 557 553 € soit une diminution de 8,9 % par rapport à 2014.

Pour la commune de Le Teil, depuis 2010, la dotation forfaitaire avait augmenté de 0,61%. Pour 2014, le premier effet de la PLFP s'est retranscrit par une diminution de la dotation forfaitaire de 62 690 euros, soit une baisse de 4,33%. Pour 2015, il est difficile d'anticiper sur le montant allouer du fait d'une modification de son mode de calcul.

Dans le but d'atténuer l'effort demandé aux collectivités les plus fragiles financièrement, les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) devraient progresser de 6 % par rapport à 2014 (contre 3,3 % entre 2013 et 2014) : cela concernera la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Ainsi la commune de Le Teil devrait bénéficier de cette augmentation, ainsi que de la fraction bourg centre de la DSR en devenant chef lieu de canton.

Les dispositifs de péréquation horizontale (entre collectivités) poursuivront leur montée en charge, telle qu'elle a été programmée dans la loi du 29 décembre 2012 à la suite des travaux du comité des finances locales ouverts en 2010.

Enfin, la loi de finances 2015 confirme le renforcement de la péréquation horizontale (réforme annoncée en 2011 puis mise en œuvre depuis 2012). Ainsi, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devrait s'élever à 780 millions d'euros en 2015 contre 570 millions d'euros en 2014. La Communauté Communes Rhône Helvie a bénéficié du FPIC en 2014 à hauteur de 132 949 euros (+ 36,57% par rapport à 2013). La somme reversée à la commune de Le Teil en 2014 s'élevait à 95 212 euros (+ 38,5% par rapport à 2013).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF	1 441 660	1 433 114	1 430 045	1 429 095	1 436 593	1 438 706	1 376 416
DSR	319 224	205 570	88 408	102 745	117 931	135 740	145 359
DNP	216 450	229 590	231 777	241 025	231 987	258 230	280 709
FPIC						68 746	95 212
Total	1 977 334	1 868 274	1 750 230	1 772 865	1 786 511	1 901 422	1 897 696



## II. Le contexte local

# 1. La situation économique de la Ville de Le Teil

Avant d'aborder les évolutions structurelles des dépenses et des recettes du budget communal, il est intéressant de mettre en exergue certaines données issues de l'INSEE ou de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur la démographie, et sur la situation des ménages.

	1990	1999	2006	2015
Population Totale	8 074	8 295	8 187	8 493
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	303,65	311,96	307,90	319,41

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Le recensement de la population lors de la période de janvier et février 2013 fait état d'une évolution positive de la démographie de + 0,4 %. (pour rappel et bien que le recensement ait eu lieu en 2013 (et 2008 pour le précédent), ce sont les années 2011 (et 2006) qui sont retenues par l'INSEE, dans la mesure où toutes les villes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans, et pour respecter une égalité de traitement des données statistiques, l'année médiane 2011 a été retenue pour la campagne 2009-2013).

	2011	%	2006	%
Ensemble	8 103	100	7 953	100
0 à 14 ans	1 558	19,2	1 454	18,3
15 à 29 ans	1 250	15,4	1 319	16,6
30 à 44 ans	1 559	19,2	1 581	19,9
45 à 59 ans	1 614	19,9	1 569	19,7
60 à 74 ans	1 297	16	1 135	14,3
75 ans ou plus	825	10,2	895	11,2

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Les tranches ayant le plus évoluées sont les 0 à 14 ans (+ 7,15%) et les 60 à 74 ans (+ 14,27%).

Cette évolution a été anticipée et pris en compte dans le choix de construire des structures d'accueil (résidence services, maison de santé, extension des accueils de jour, agrandissement de la cantine de Mélas, etc...) et de créer ou de développer des services adaptés (portage à domicile, navette inter quartier, soutien aux associations des aînés, rencontres festives, réforme des rythmes scolaires, mise en place du quotient familial pour la restauration scolaire, etc.....).

La population de Le Teil demeure une population modeste avec un revenu par habitant et par ménage fiscal inférieur d'environ 15% par rapport à la strate.

	Le Teil	Ardèche
	2011	2011
Nombre de ménages fiscaux	3 754	137 363
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 516	314 957
Médiane des revenus déclarés en euros par unité de consommation	16 387	17 821
Part des ménages fiscaux imposés en %	50,3	55,6

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages

La faiblesse des revenus des ménages a un impact direct sur les bases et les produits fiscaux.

Taxes	Bases nettes imposées au profit de la commune		
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	8 503	1 028	1 287
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 138	863	1 187
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40	5	13
	Les taux et les produits de la fiscalité directe locale		
	Produits des impôts locaux	En euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 100	133	185
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 854	224	247
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28	3	8

Source : DGFIP - CA et Compte de Gestion 2013

Pour les foyers fiscaux non assujettis au versement d'impôts locaux du fait de décisions prises par le gouvernement, l'Etat alloue des compensations aux Communes afin de ne pas les pénaliser.

	2011	2012	2013	2014
Allocations compensatrices perçues	149 303	148 629	146 146	140 071

En conséquence les recettes fiscales de Le Teil ne peuvent atteindre un niveau comparable aux villes de la même strate qu'à la condition de taux plus élevés compte-tenu de la faiblesse des bases d'imposition. Pour comprendre cette situation, il convient d'observer le potentiel financier (PF) qui est égal au produit que la ville percevrait si elle appliquait comme taux d'imposition les taux moyens nationaux. Il s'agit du potentiel financier lié aux impôts perçus par la commune (la part ex-taxe professionnelle est ici exclue), majoré de la DGF.

Potentiel Financier (TH,TFPB, TFPNB) + DGF	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PF/hab. Ville de Le Teil	645	670	685	724	720	722
PF/hab. strate	952	988	997	1054	1076	1086
Différence	-32,25%	-32,19%	-31,29%	-31,31%	-33,09%	-33,52%

La faiblesse des ressources de la ville ne sont pas compensées par la faiblesse des dotations versées par l'Etat. Malgré les dotations dites de péréquation (DSR et DNP), la dotation globale de fonctionnement de Le Teil est tout juste supérieure de 4 % en moyenne, à la moyenne des villes de la même strate, malgré une baisse de - 4,33% en 2014.

DGF = Forfaitaire+DSR+DNP	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGF/hab. Ville de Le Teil	223	208	211	211	226	209
DGF/hab. strate	204	204	204	203	203	DND
Différence	9,31%	1,96%	3,43%	3,94%	11,33%	

A partir de l'exercice 2015, la ville de Le Teil devient chef lieu de Canton, et à ce titre doit bénéficier de la part « bourg centre » dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). A ce jour, le montant de cette majoration est inconnue, et il est bien difficile d'en connaître l'ampleur même si l'enveloppe nationale a augmenté de 117 millions d'euros pour cette année.

Enfin, il convient de rappeler, que la commune contient ses dépenses à un niveau inférieur ou équivalent à la moyenne des villes comparables. Par ailleurs, comme l'illustrent les chiffres indiqués ci-après, la Ville a produit des efforts dans tous les domaines où elle peut agir (charges de personnel, charges à caractère général, subventions). Seules certaines dépenses obligatoires (contingents) sont totalement subies par la collectivité.

Charges de personnel/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Le Teil	481	490	481	463	511	519
Moyenne strate	477	486	493	504	513	DND
Différence Le Teil/moyenne	0,84%	0,82%	-2,43%	-8,13%	-0,39%	

Charges Générales/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Le Teil	232	221	203	199	297	283
Moyenne strate	241	243	249	255	264	DND
Différence Le Teil/moyenne	-3,73%	-9,05%	-18,47%	-21,96%	12,50%	

NB : Il est à noter qu'à partir de l'année 2013, ce chapitre a subi une augmentation « artificielle » du fait de l'encaissement et du décaissement du loyer de la nouvelle gendarmerie d'un montant de 664 000 €.

Contingents/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Le Teil	61	50	54	51	54	51
Moyenne strate	33	33	33	33	33	DND
Différence Le Teil/moyenne	84,85%	51,52%	63,64%	54,55%	63,64%	

Subventions/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Le Teil	49	58	60	37	36	44
Moyenne strate	71	72	72	73	73	DND
Différence Le Teil/moyenne	-30,99%	-19,44%	-16,67%	-49,32%	-50,68%	

NB : Il est à noter qu'à partir de l'année 2012, le transfert de la compétence Jeunesse à Rhône Helvie a eu pour conséquence le transfert de la subvention allouée à CLEFS d'un montant de 178 000 euros, ce qui explique la baisse de la part de subvention par habitant.

Charges Financières/hab	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ville de Le Teil	61	57	58	65	33	43
Moyenne strate	36	33	34	34	34	DND
Différence Le Teil/moyenne	69,44%	72,73%	70,59%	91,18%	-2,94%	

## 2. L'évolution budgétaire et financière de la Ville de Le Teil

Conformément au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes de novembre 2009, la ville de Le Teil, par la contribution de tous (efforts de gestion au sein des services communaux, choix assumés par l'équipe municipale, et participation des citoyens) continue de réduire toutes les dépenses compressibles et de chercher des recettes supplémentaires.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Total des recettes de fonctionnement	8 784 567	8 148 250	8 388 164	9 132 225	9 899 921
Total des dépenses de fonctionnement	8 491 747	7 646 259	7 593 067	8 825 853	8 513 393

Solde exercice fonctionnement	292 820	501 991	795 097	306 372	1 386 528
Excédent reporté de fonctionnement	371 564	5 558	7 550	233 737	8 121
<b>Solde cumulé de fonctionnement</b>	664 384	507 549	802 647	540 109	1 394 649

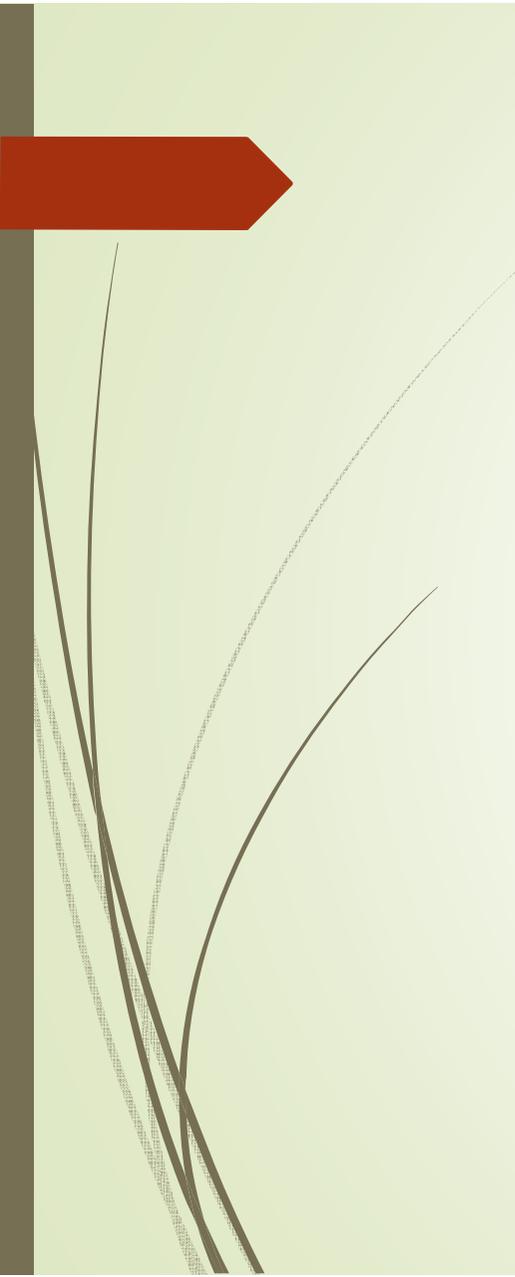
Ainsi, avant affectation du résultat aux besoins d'investissement (affectation réalisée lors des votes des comptes administratifs) et hors excédent reporté, pour 2014 la section de fonctionnement devrait se solder par un excédent de l'ordre de 1 386 528 €. Cet excédent sera affecté aux besoins d'investissement de l'exercice 2015, à la suite du vote du compte administratif 2014.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Total des recettes d'investissement	2 939 602	3 382 165	1 354 476	3 716 245	2 044 871
Total des dépenses d'investissement	2 695 560	2 772 843	1 864 951	2 910 908	3 666 339

Solde exercice investissement	-773 295	-156 726	-667 201	-1 186 599	-1 621 468
Solde restes à réaliser	28 654	41 310	352 660	822 283	355 746
<b>Solde cumulé d'investissement</b>	-744 641	-115 416	-314 541	-364 316	-1 265 722

<b>Solde fonctionnement + investissement</b>	-80 257	392 133	488 106	175 793	128 927
--	---------	---------	---------	---------	---------

Pour l'année 2014, l'excédent de fonctionnement reporté sera intégralement affecté à la section d'investissement.



### III. Les choix et les orientations budgétaires de la Ville de Le Teil

# 1. Les orientations en matière de recette

Pour l'année 2015, comme en 2013 et en 2014, et compte-tenu de l'évolution attendue des bases d'imposition (évolution physique et évolution votée chaque année lors de la loi de finances), la majorité ne souhaite pas proposer d'augmentation des taux d'imposition. Il convient de rappeler que le vote des taux d'imposition sera proposé après la notification des bases d'imposition lors du vote des budgets le Mercredi 15 avril 2015.

La commune va poursuivre sa politique de cessions de terrains pour l'installation d'entreprises et de commerces, ainsi que pour du logement.

L'année 2015 marquera le début de l'augmentation du produit fiscal lié à l'installation d'entreprises sur la zone « Entre Pont et Rhône », ainsi que la livraison de 170 logements.

Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2013	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	66	85,7
Industrie	3	100
Construction	8	88,9
Commerce, transports, services divers	51	87,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	21	91,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	57

Champ : activités marchandes hors agriculture.

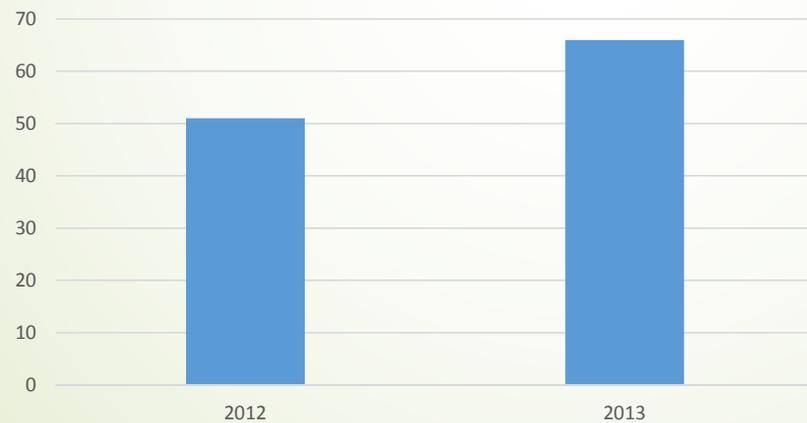
Source : Insee, REE (Sirène).

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013		
	Nombre	%
Ensemble	370	100
Industrie	32	8,6
Construction	73	19,7
Commerce, transports, services divers	228	61,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	88	23,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	37	10

*Champ : activités marchandes hors agriculture.*

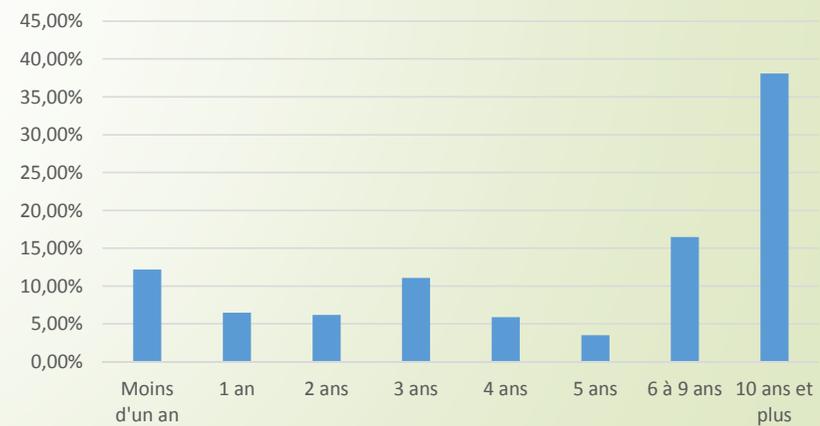
*Source : Insee, REE (Sirène).*

Création d'entreprises individuelles



*Source : INSEE, REE (Sirène)*

Âge des entreprises au 1er janvier 2013



## 2. Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale et en maintenant un service public de qualité, les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2015 devraient être stables par rapport au budget primitif 2014.

Le niveau des dépenses courantes sera maintenue, voire diminuée dans la mesure du possible et compte tenu de la renégociation de contrats de maintenance et de la mise en place d'un plan d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux et sur l'éclairage public. Compte-tenu de l'incertitude sur le montant des dotations de l'Etat, l'augmentation des recettes courantes sera limitée à un niveau de 1 %.

En matière de dépenses de personnel, il s'agit de limiter l'évolution de la masse salariale à + 1% malgré le fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (année pleine), de la GVT (glissement vieillesse technicité), et des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C.

Les efforts de gestion ainsi poursuivis (charges à caractère général et masse salariale) impactent également l'évolution du reversement des budgets annexes (Eau et Assainissement) qui sera donc limitée à 2 %.

**Un travail a été commencé sur l'année 2014 avec la Communauté de Communes Rhône Helvie pour mutualiser différents services, équipements et personnels afin d'optimiser les ressources internes. De plus, dès 2015, certains contrats et marchés publics feront l'objet de groupement de commandes pour rationaliser la politique d'achats, mais également pour faire des économies d'échelle. Des groupes de travail, composés d'élus et d'agents, sont chargés d'identifier les besoins et de recenser les moyens afin de faire des propositions qui seront débattues en Conseil Communautaire et dans les Conseils Municipaux.**

Pour les autres dépenses, le principe est à la diminution ou au maintien du niveau des dépenses prévu au budget primitif 2014 :

- le montant des participations à la vie associative locale, ainsi qu'aux établissements publics locaux (CCAS et Caisse des Ecoles) est maintenu.

L'augmentation de la contribution au SDIS, qui est une dépense subie par la commune, est de + 1,77%.

### 3. Les orientations en matière d'investissement

La majorité municipale a élaboré une feuille de route, afin de lui permettre de prévoir ses projets d'investissement de manière pluriannuelle, ainsi que la mise en place d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (APCP). Cependant, ce document, comme tout document de prospective, peut être amendé dans le cadre des préparations budgétaires annuelles.

En complément des APCP, de nouveaux tableaux de bords vont être mis en place dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin d'anticiper toutes les dépenses, mais également les subventions s'y rapportant et l'éventuel recours à l'emprunt. De plus, les conséquences sur toutes les incidences directes et indirectes des investissements seront appréhendées avant toute prise de décision : coûts de fonctionnement, personnel, riverains, circulation, etc.....

Pour financer ses projets d'investissements, outre les cessions de patrimoine sus-évoquées, un autofinancement de l'ordre de 129 000 € est prévu.

Pour l'année 2015, sont engagés (restes à réaliser 2014) ou projetés des investissements d'un montant total de 4,78 millions d'€.

- les travaux liés aux intempéries de novembre 2014 d'un montant estimé à 1,1 million d'€ ;
- l'élargissement du chemin des Helviens à hauteur de 160 000 € ;
- le réaménagement de salle de Mélas (restaurant scolaire et salle polyvalente) à hauteur de 160 000 € ;
- un Projet Urbain Partenarial (PUP) avec des promoteurs privés sur la zone de la Rotonde d'un montant de 1,4 million d'€ ;
- des travaux en régie à hauteur de 160 000 euros sur le patrimoine bâti de la commune (travaux en lien avec l'accessibilité, travaux sur le patrimoine historique, travaux de rénovation diverses) ;
- réalisation de bassins d'orages (budget assainissement) d'un montant estimé à 800 000 €;
- éradication des branchements en plomb et changement des réseaux vétustes (budget eau) d'un montant de 1 million d'€.

## 4. La dette de Le Teil

Au 31 décembre 2014, la dette de la ville de Le Teil s'élevait à 9,42 millions d'euros (hors dette des budgets annexes Eau et Assainissement). L'encours total, après intégration des dettes des budgets de l'eau et l'assainissement s'élevait à 15,46 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la dette de la ville de Le Teil devrait s'élever à 8,64 millions d'euros. Rappelons, hors dette eau et assainissement, qu'elle a baissé de 2,7 millions d' € depuis 2007. Ainsi, la dette de la ville de Le Teil aura baissé de 23,78% depuis le 31 décembre 2007.

<i>Au 31 décembre de l'année</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la dette <i>(en milliers d'€)</i>	11 347 €	11 709 €	11 844 €	12 682 €	11 912 €	10 373 €	9 489 €	9 425 €	8 649 €
Dette / habitant Ville de le Teil	1 368 €	1 412 €	1 441 €	1 547 €	1 455 €	1 257 €	1 147 €	1 137 €	1 018 €
Dette / habitant Strate	872 €	892 €	884 €	877 €	874 €	881 €	881 €	DND	DND

Annuité de la dette <i>(en milliers d'€)</i>	1 702 €	1 552 €	1 449 €	1 476 €	1 440 €	2 473 €	1 153 €	1 268 €	1 083 €
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

<i>En millier d'euros</i>	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excedent de fonctionnement	1 381	1 154	1 216	1 012	1 568	3 542	809	
CAF Brute	1 006	632	513	711	1 057	3 159	528	
CAF Nette	-160	-422	-453	-296	87	1 528	-355	

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette.